



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 014-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.36

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Knutti, Weissenburg) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Réduire la charge pesant sur le système de santé en raison du flux de requérantes et requérants d'asile

Le Conseil-exécutif est invité à faire en sorte, en collaboration avec les autorités fédérales, que

1. la propagation de maladies contagieuses et dangereuses, telles que la tuberculose multirésistante, soit durablement enrayée ;
2. les coûts de santé occasionnés par les requérantes et requérants d'asile soient maintenus à un niveau minimal grâce à des mesures et à un contrôle appropriés.

Développement :

Le système de santé suisse est à bout de souffle : les coûts augmentent, la pénurie de personnel qualifié se fait sentir et les services d'urgence sont surchargés. À cela s'ajoute l'explosion du nombre de requérantes et requérants d'asile, avec les risques supplémentaires que cela implique en termes de santé publique. L'expérience montre que l'afflux accru de personnes demandant l'asile augmente le risque d'introduction ou de propagation de maladies virales disparues ou quasiment inexistantes en Suisse. Par ailleurs, il s'avère que les personnes qui ne sont pas familières du système de santé suisse se rendent souvent aux urgences dans les hôpitaux, même lorsqu'il s'agit simplement d'obtenir des soins non urgents, ce qui alourdit encore la charge de travail de ces services.

Dans un premier temps, les requérantes et les requérants d'asile sont couverts par une assurance-maladie prise en charge par la Confédération, mais plus le nombre de personnes entrant en Suisse est élevé et plus ces personnes y restent longtemps, plus le défi est grand pour le système de santé qui est déjà mis à rude épreuve. Il convient de prendre des mesures appropriées dès l'entrée en Suisse et lors du traitement des dossiers afin de réduire au maximum les

risques et les coûts qui en découlent. La Confédération émet à ce sujet des recommandations concernant la prise en charge sanitaire des personnes requérantes d'asile dans les centres d'hébergement collectif, mais plus ces personnes sont réparties entre les cantons, plus le défi est gros.

Motivation de l'urgence : le temps nous est compté, car plus le nombre de requérantes et requérants d'asile augmente, plus le péril et les coûts augmentent.

Destinataire

– Grand Conseil